

Règlement Championnat Doublette Jeunes Régional.

Article 1 : Dispositions Générales.

Le nombre d'équipe est fixé à 32, 2 équipes par département, auxquelles on ajoute 3 équipes par rapport au résultat de l'année N-1 et 3 par rapport à la participation des équipes inscrites dans les championnats départementaux et par catégorie de l'année N. 3 équipes qualifiés par département au maximum.

Les équipes devront impérativement se qualifier par le championnat départemental.

Les comités départementaux organiseront leur championnat selon la formule qu'ils souhaitent si le nombre d'équipes participantes est inférieur à 16. A partir de 16 le Swiss System est obligatoire.

Article 2 : Inscription des équipes qualifiées.

L'organisation et la réalisation des championnats départementaux doublettes jeunes devront être fait au plus tard à la date butoir communiqué par le CRO au mois de septembre. Une date butoir pour fournir le nombre d'équipes inscrites sera communiqué par la même occasion.

Les équipes championnes et vices championnes sur l'ensemble des 13 départements seront qualifiées pour le championnat régional, total 26 équipes.

On ajoute 3 équipes par rapport au résultat de l'année N-1 et 3 par rapport à la participation des équipes inscrites dans les championnats départementaux et par catégorie de l'année N.

Le retour des places supplémentaires sera effectué la semaine suivant la date butoir d'inscription.

Les comités départementaux devront communiquer au CRO les équipes qualifiées noms prénoms avec les numéros de licence des joueurs (un tableau se trouve en annexe merci de le remplir).

Il faudra communiquer au CRO le nom et prénom, le numéro de licence, la date des diplômes et recyclages éventuels (un tableau se trouve en annexe merci de le remplir).

Chaque comité devra fournir les graphiques de leurs 3 championnats au CRO **au format GCZ + liste spéciale des équipes qualifiées par catégorie.**

Ces documents sont à faire parvenir au CRO et au CTFR la semaine qui suit le championnat départemental doublette jeunes. *Adresses mails en fin du présent document.*

Article 3 : Lieu et Date et Heure.

Le championnat se déroulera dans les départements prévus par le Comité Régional Occitanie, la date sera celle définie par le CRO.

Il se déroulera sur une journée et demie en Système Swiss.

Le dépôt des licences commencera à 13h30 le samedi (fin des dépôts de licence 30 minutes avant la compétition concernée).

Samedi début des rencontres : Minimes 14h Cadets 14h15 Juniors 14h30.

1/8^{ème} joué le samedi

Reprise dimanche matin en ¼ de finale : 9h pour tout le monde

Article 4 : Tenue Vestimentaire.

Les joueurs devront porter une tenue sportive, fournie par le comité départemental d'appartenance ou la tenue de l'école de pétanque si les 2 jeunes en font partie ou la tenue du club d'appartenance des joueurs (possibilité d'avoir 2 tenues différentes) ou la tenue de l'entente.

Toutes les tenues devront impérativement avoir le logo du département.

Article 5 : Déroulement du Championnat.

Les éducateurs déposeront les 3 licences plus la carte d'éducateur à la table de marque.

TEMPS 1 : SYSTEME SWISS.

Toutes les parties se jouent en 1h +2 mènes supplémentaires sont jouées si aucune équipe n'a atteint les 13 points. En cas d'égalité, une mène décisive avec bouchon non sortable est jouée.

32 équipes en 3 parties en Système-Swiss, avec le principe après la première partie de gagnant contre gagnant et perdant contre perdant, etc...

Les équipes classées de la 17^{ème} place à la 32^{ème} place seront éliminées, le nombre de parties jouée sera 3.

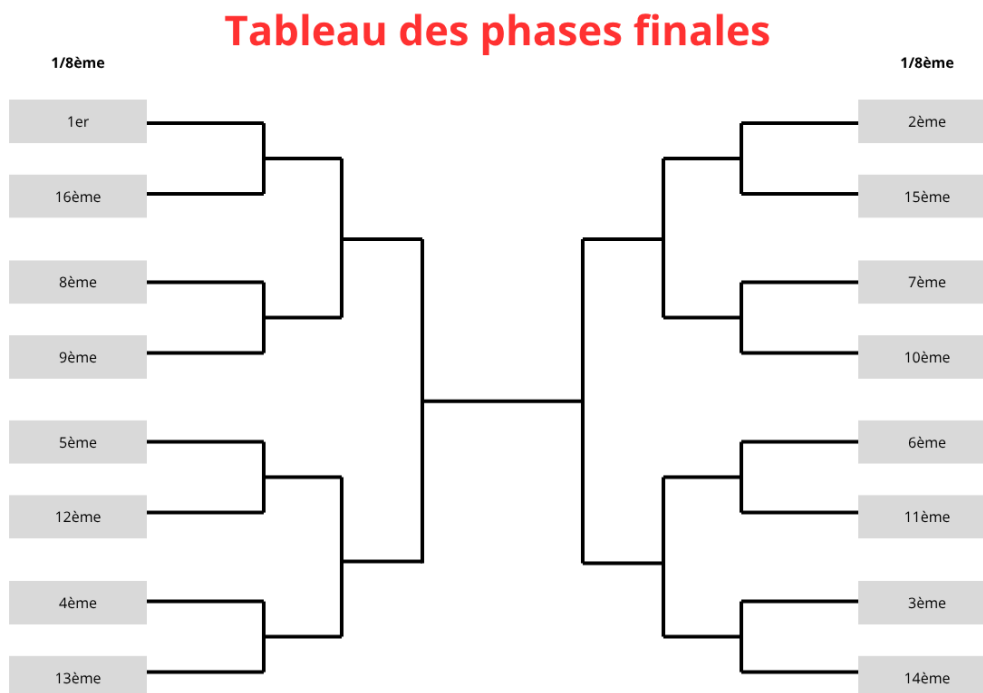
TEMPS 2 : TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE.

Les rencontres se joueront en 13 points et avec le règlement correspondant.

Les 1/8^{ème} seront joués le samedi.

Les ¼ et les ½ finales seront joués le dimanche matin à partir de 9h et la finale à 14h.

Les équipes seront positionnées dans le tableau des phases finales suivant leur classement au system swiss en accord avec le schéma ci-dessous :



Article 6 : Arbitre et jury.

Le CRO désignera un arbitre principal, le comité organisateur devra nommer 3 arbitres minimums supplémentaires un par catégorie en considération des terrains.

Un jury sera désigné avant la compétition selon le règlement en vigueur.

Article 7 : Les éducateurs.

Les éducateurs devront porter la tenue règlementaire (tenue éducateur ou tenue identique avec celle des joueurs).

Ils devront être en possession d'un diplôme fédéral et présenter leur licence avec celles des joueurs, ainsi que leur carte d'éducateur et le badge pour faciliter le contrôle.

Les teneurs de table contrôleront la bonne conformité des diplômes et des recyclages.

Tout éducateur qui ne sera pas en règles sera exclu de la compétition et ne pourra pas coacher son équipe.

Seuls les éducateurs sont autorisés à coacher une équipe.

Article 8 : Récompenses.

Vainqueur = 2 médailles Or + 2 fanions + 2 cartes cadeau à 40€

Finaliste = 2 médailles Argent + 2 fanions + 2 cartes cadeau à 20€

Article 9 : Absence d'équipe et remplacement.

Les équipes qui ne pourront pas venir au championnat régional devront en informer le CRO par son comité. Elle pourra être remplacée par une équipe du même département selon le règlement fédéral.

Les équipes qui ne se présenteront pas au championnat devront en informer le CRO, elles devront fournir un motif valable, le CRO validera ou non la validité du motif.

Article 10 : Coordonnées des responsables de la commissions jeunes

CRO : cr-occitanie@petanque.fr

Angelo RADIGUE : angelo.radigue@petanque.fr

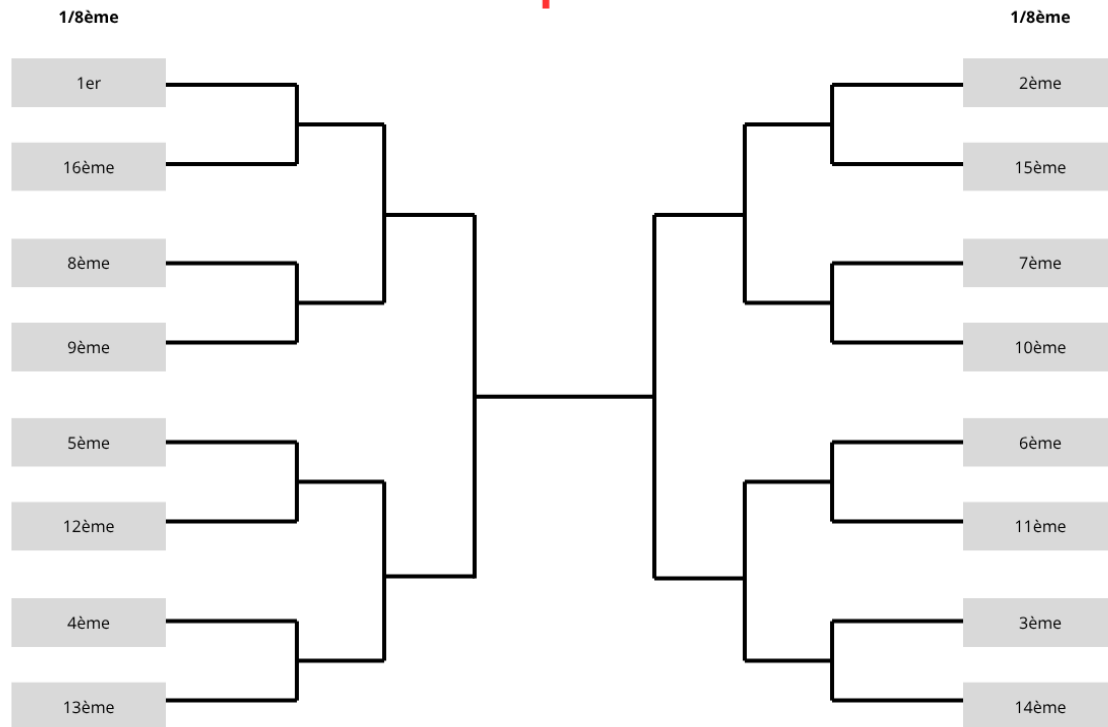
MARC NOGARET : mnogaret@orange.fr

Règlement mis à jour 14 mai 2026.

Annexes :

Tableau des oppositions :

Tableau des phases finales



Retour équipes qualifiées :



COMITE DEPARTEMENTAL					
---------------------------------	--	--	--	--	--

N° CD	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE		
MINIMES 1					
MINIMES 2				DIPLÔME	DATE
COACH					

CADETS 1					
CADETS 2				DIPLÔME	DATE
COACH					

JUNIORS 1					
JUNIORS 2				DIPLÔME	DATE
COACH					